

ARRETE N°2023-159

MODIFICATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Rue Edmond Michelet

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.115-1 à L.141-2 à L.141-12, R115-1 à R.116-2 et R141-12 à R.141-22 ;
- Vu l'ordonnance de Police du 1er juin 1969, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique;
- Vu l'avis favorable de Madame la Directrice des Services Techniques.

Considérant que pour permettre à la société JC DECAUX de réaliser la pose d'un abribus sur le trottoir, il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation, et cela par mesure de sécurité.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La voie de droite de la rue Edmond Michelet sera fermée à la circulation au niveau de l'arrêt de bus 323 (direction Issy-Val de seine RER), pour permettre les travaux désignés ci-dessus.

Du mercredi 19 avril au vendredi 28 avril 2023

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire est chargé de mettre en place une signalétique adaptée aux prescriptions du présent arrêté et si nécessaire une déviation Il est seul responsable de tout accident pouvant survenir par un défaut de signalisation.

ARTICLE 3 : Cette signalisation doit être visible et entretenue durant toute la période de validité du présent arrêté et ce de jour comme de nuit.

ARTICLE 4 : Les contraventions à ces dispositions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et décrets en vigueur.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Direction des services Techniques
- Monsieur le Commissaire de Police
- Direction de la Police Municipale de proximité
- EPT service voirie et déchets
- Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris Masséna et Villejuif
- JC DECAUX
- RATP

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 29 mars 2023

Pour le Maire Jean-Luc Laurent
et par délégation,

L'adjoint au Maire chargé des sports, de l'espace
public et de la propreté,



Sidi CHIACK